

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

des élèves de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption




Châteauguay, le 11 septembre 2019

STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE – **AMENDEMENT**

Nous désirons vous informer que, par souci de sécurité pour vos enfants, il est essentiel de respecter les indications ci-dessous quant aux espaces dédiés au débarcadère :


 **Zone verte** **Entrées et sorties des élèves marcheurs** dans la cour d'école. Les parents ne sont pas autorisés à franchir ces clôtures ni à accéder à la cour d'école.


 **Zone orange** **Débarcadère des élèves.** Il est interdit d'y stationner un véhicule en avant-midi. Le parent doit demeurer à bord de son véhicule et avoir préparé le sac d'école de l'enfant afin que ce dernier soit prêt à sortir. Une fois l'enfant débarqué du véhicule, le conducteur s'avance à la place de stationnement suivante, et ce, à répétition jusqu'à ce qu'il atteigne la cinquième et dernière place de débarquement. Il peut alors quitter la zone orange et s'engager sur la route. Il est strictement défendu à un conducteur de quitter son véhicule et de le laisser stationné dans cette zone en matinée. Il est également interdit de former une ligne double parallèle au débarcadère. Si le parent souhaite accompagner son enfant à l'accueil en matinée, il doit préalablement trouver un stationnement dans les rues avoisinantes. **En fin de journée, les parents peuvent s'y stationner pour une courte durée à compter de 16 h.**




 **Zone jaune** **Entrée et sortie du service de garde.** En matinée, les enfants du service de garde qui y sont déposés utilisent cette entrée. **À compter de 16 h, les parents peuvent se stationner dans la zone orange pour une courte durée.**



 **Zone bleue** **Stationnements réservés.** Ces trois espaces de stationnement sont respectivement réservés aux berlines de transport scolaire, aux personnes à mobilité réduite et à la direction de l'école. Il est en tout temps interdit de s'y stationner.

 **Zone mauve** **Débarcadère des autobus.** Cet espace est sécurisé par des clôtures de sécurité. Seuls les autobus scolaires sont autorisés à y accéder en matinée et en fin de journée.

 **Zone rose** **Stationnement réservé au personnel.** Ce stationnement est situé à l'arrière de l'école. Seuls les membres du personnel disposant d'une vignette sont autorisés à y stationner leur véhicule.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

des élèves de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption



ANNEXE A

Représentation graphique des zones de couleurs



Le directeur,

Alexandre Poirier

AP/si